

PENSEZ À L'EMPLOI :
EMBAUCHER UN JEUNE,
C'EST BÂTIR UN AVENIR



PRÉFECTURE DE L'OISE

éditorial

SOMMAIRE

♦
Politique
de la ville
chantier prioritaire

♦
Environnement
*épandage
des boues urbaines*

♦
Grand froid
*campagne d'hiver
2006-2007*

♦
Le Carnet

♦
Les chiffres
du Mois
*les moyens
budgétaires
de la politique
de la ville*

♦
Brèves

LETTRE
MENSUELLE
D'INFORMATION

UNIVERSITÉ : SAVOIRS, RÉUSSITE & EMPLOI

LE GOUVERNEMENT veut faire de l'Université française un lieu d'excellence et de réussite, qui associe la transmission des savoirs humanistes et scientifiques avec la préparation à l'emploi.

Le premier chantier est celui de l'orientation. Chaque année, 10 % des bacheliers généraux, 30 % des bacheliers technologiques et 60 % des bacheliers professionnels quittent l'enseignement supérieur sans aucun diplôme, tandis que plus de 80 000 jeunes sont en échec, soit 1 étudiant sur 5. À l'origine, il y a souvent une erreur d'orientation. Permettre aux élèves de réussir leurs études implique de les aider à prendre en toute connaissance de cause les décisions qui engagent leur avenir. Au collège et au lycée d'abord :

- un entretien d'orientation sera rendu obligatoire en 3^e, ainsi qu'en 1^{re} ou à la fin du 1^{er} trimestre de terminale ; il n'aura qu'un caractère d'information, mais permettra à chaque élève de mieux connaître ses capacités et la voie la plus appropriée pour lui ;
- chaque élève de terminale exprimera ses vœux d'orientation dans un dossier unique d'accès à l'enseignement supérieur ; lors du conseil de classe du second trimestre, les enseignants examineront ce dossier et donneront un avis ; les élèves disposeront aussi d'une information complète sur les taux de réussite dans les filières où ils envisagent de s'engager ;
- un système de pré-inscription universitaire sera mis en place dans les établissements volontaires ; là encore, il ne s'agit pas de contraindre, mais seulement d'informer et d'inciter : les étudiants conserveront le choix de leur inscription définitive.

À l'université ensuite, l'orientation n'étant pas une décision que l'on prend une fois pour toutes mais un choix que l'on affine. Deux recommandations seront suivies :

- proposer à chaque étudiant un contrat avec l'université de son choix afin de mener à bien son projet de formation et d'insertion ; à l'issue du 1^{er} semestre, un bilan sera établi ; en cas de besoin, l'étudiant pourra bénéficier d'un accom-

pagnement individualisé ou être réorienté sans attendre, notamment vers les sections de technicien supérieur et les IUT ;

- créer dans chacune des universités un service des emplois, des stages et des carrières, ainsi qu'un observatoire des parcours des étudiants et de leur insertion professionnelle ; l'objectif est de permettre à ceux-ci de bénéficier des statistiques les plus précises et les plus fiables possibles concernant les filières, qu'il s'agisse des taux de passage dans l'année supérieure, des taux de réussite à l'issue des cursus ou des taux d'insertion dans l'emploi.

Le deuxième chantier est celui de l'insertion professionnelle des étudiants. Ainsi faudra-t-il :

- rendre obligatoire dans toutes les licences l'acquisition des compétences indispensables pour trouver un emploi : maîtriser une langue étrangère, savoir utiliser l'outil informatique, rédiger un CV ou encore savoir conduire un entretien d'embauche ;
- proposer un parcours professionnalisé en 3^e année de licence aux étudiants volontaires ; il pourra s'agir de stages, d'alternance ou d'enseignements en lien direct avec l'emploi ;
- mettre en place un semestre ou une année de césure entre la licence et le master ; cela permettrait aux étudiants de partir à l'étranger, d'effectuer un stage en entreprises ou de s'engager dans un projet associatif ; cette expérience occuperait une place à part entière au sein du cursus universitaire et pourrait ainsi être valorisée auprès des employeurs.

Rapprocher l'université et le monde du travail s'impose enfin. C'est une idée qui n'allait pas de soi il y a quelques années. Mais les mentalités ont évolué. Les étudiants sont les premiers à souhaiter que les entreprises s'investissent davantage dans la vie universitaire. Ils veulent que leur formation soit mieux adaptée aux besoins du marché de l'emploi. Des liens ont commencé à se tisser entre la communauté universitaire et les milieux socio-économiques. Il convient de les renforcer. Des réflexions sur ce thème sont en cours.

POLITIQUE DE LA VILLE

chantier prioritaire

APPORTER des réponses concrètes à toutes les difficultés de la vie quotidienne pour nos concitoyens, telle est la volonté du Gouvernement à travers des orientations assorties de méthodes renouvelées et de moyens financiers considérablement augmentés.

renover le cadre de vie

Améliorer la vie dans les quartiers, c'est avant tout recréer un espace plus humain. C'est le sens du programme national de rénovation urbaine (PNRU), qui mobilise des moyens financiers sans précédent. Au 1^{er} septembre 2006, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine est engagée, à hauteur de 7,2 milliards d'euros de subventions, sur un programme de travaux de plus de 23 milliards d'euros pour les cinq ans à venir. 355 quartiers, où résident plus de 2 millions d'habitants, sont déjà bénéficiaires du dispositif qui prévoit notamment la construction de 84 000 logements locatifs sociaux et la réhabilitation de 182 000 autres. Dans ces quartiers, l'ANRU participe à la création ou la rénovation de nombreux équipements (commerciaux, sociaux, culturels) et de plus de 200 écoles. 133 conventions pluriannuelles ont été signées et 201 dossiers ont été examinés. Pour l'Oise, une convention est signée (Nogent-La Commanderie) et 7 projets sont en cours (Beauvais-Saint-Jean ; Compiègne-Clos-des-Roses ; Creil-Gourgnay ; Creil-Rouher ; Montataire-Martinet ; Nogent - Les Obiers Les Granges ; Noyon-Mont Saint Siméon) pour une participation ANRU de 124,46 millions d'euros.



donner aux enfants et aux adolescents des conditions favorables à leur réussite

Accompagner les enfants et les adolescents les plus fragiles. 249 collèves ont été labellisés « ambition réussite » et disposent, dès la rentrée 2006, de moyens renforcés (1 000 enseignants, 3 000 assistants pédagogiques) afin d'amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances en fin de scolarité. Le programme de réussite éducative, doté de 1 469 millions d'euros d'ici à 2009 (700 000 € dans l'Oise, pour les 7 plates-formes de Beauvais, Compiègne, Creil, Méru, Montataire, Noyon et Villers-Saint-Paul), permet la prise en charge individuelle, hors du temps scolaire, de jeunes en difficulté par des équipes pluridisciplinaires (enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres). 25 internats proposent un cadre scolaire avec soutien éducatif et psychologique renforcé pour les élèves dont l'environnement social et familial n'est pas favorable à leur réussite.

Garantir l'égalité des chances dans l'accès aux études. Le nombre de bourses au mérite triple en 2006. Depuis la rentrée, 30 grandes écoles et universités se sont engagées dans un tutorat pour aider les meilleurs jeunes des quartiers à accéder à un parcours d'excellence.

Faciliter l'accès aux moyens modernes de l'information. La mesure « internet accompagné » offrira aux familles modestes la possibilité d'acquérir un ordinateur et une connexion haut débit pour 1 € par jour.

Améliorer la prévention en matière de santé. La création de 160 nouveaux « ateliers santé ville » supplémentaires permet la mise œuvre de politiques locales de santé publique.

priorité à l'emploi et au développement économique

Attirer et créer des entreprises dans les quartiers. Dans les zones franches urbaines (ZFU), où les activités sont exonérées de charges fiscales et sociales, le nombre d'entreprises a plus que doublé, et la baisse du nombre de chômeurs a été deux fois plus forte que dans les agglomérations de référence. 41 nouvelles ZFU (dont Beauvais-Argentine) ont été créées le 1^{er} janvier 2004, et 15 autres en 2006. Ces 15 nouvelles ZFU doivent permettre de créer 12 000 emplois supplémentaires, dont au moins 4 000 pour les habitants des quartiers. Celle de Creil-Montataire, qui a généré un millier d'emplois, verra son périmètre étendu au 1^{er} janvier 2007. Par ailleurs, le fonds de cohésion sociale (FCS), doté de 73 millions d'euros sur cinq ans, a été créé pour garantir des prêts à des chômeurs désirant créer leur activité grâce au « micro crédit ».

Favoriser l'accès à l'emploi des habitants. 194 maisons de l'emploi ont été labellisées depuis 2004 (4 dans l'Oise : Beauvais, Clermont, Compiègne, Méru-Chambly). Guichet unique pour les demandeurs d'emploi, elles coordonnent l'action de l'ANPE, de l'Assedic et autres partenaires. Le Gouvernement a aussi mobilisé les contrats aidés en priorité pour les résidents des quartiers : 20 000 CAE et CAV leur sont réservés (3 205 CAE et 620 CAV dans l'Oise). Ils concernent

l'économie sociale et solidaire, les services publics locaux, la médiation sociale et culturelle, et les services à la personne.

Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Entre le 1^{er} décembre 2005 et le 1^{er} juin 2006, 50 184 jeunes résidant en zone urbaine sensible (ZUS) ont été reçus par l'ANPE (33 926 jeunes n'y sont plus inscrits). Durant cette période, les missions locales ont reçu 128 000 jeunes : 46 000 ont accédé à un emploi ou à une formation. Tous les jeunes des ZUS sont désormais prioritaires pour bénéficier du contrat jeune en entreprise (CJE) (360 dans l'Oise) : les employeurs qui embauchent en CDI un

jeune sans qualification peuvent bénéficier, pendant trois ans, d'une prime mensuelle de 300 €. Dans la fonction publique, grâce au parcours d'accès aux carrières de la fonction publique, territoriale, hospitalière, et d'État (PACTE), les 16-25 ans sans qualification peuvent être recrutés sur des emplois de catégorie C et bénéficier d'une formation en alternance ; 50 % des PACTE concerneront des jeunes issus des ZUS. Enfin, dans le cadre de l'opération « coaching » pour les jeunes des ZUS, 1 000 jeunes diplômés Bac +2 ou plus, inscrits à l'ANPE, ont bénéficié, depuis septembre 2006, d'un accompagnement spécifique par un opérateur privé (2 dans l'Oise).

renforcement du lien social

Favoriser la citoyenneté pour mieux prévenir la délinquance. Le rôle des médiateurs est essentiel. Le nombre d'adultes-relais sera doublé (1 400 de plus recrutés en 2006) : ce programme confie des missions de médiation sociale et culturelle à des habitants des quartiers (27 postes créés dans l'Oise en 2006). Pour offrir des loisirs éducatifs et culturels à ceux qui en ont le plus besoin, 10 millions d'euros ont été investis en 2006 dans 13 000 actions « ville vie vacances » (VvV) portées par 2 200 associations. Elles concernent près de 800 000 jeunes.

Faciliter l'engagement des jeunes. Le service civil volontaire (cf. *Courrier d'État* n° 14) permettra aux jeunes qui le souhaitent de s'engager au service d'un projet citoyen.

Soutenir l'action des associations de terrain. Elles réalisent un précieux travail quotidien au service des habitants des quartiers. 100 millions d'euros supplémentaires ont été débloqués pour renforcer leur action en 2006 (826 941 € dans l'Oise). Ils seront reconduits en 2007.

Renforcer la solidarité entre les territoires. La dotation de solidarité urbaine (DSU) a été doublée. Elle permet de compenser les inégalités entre les villes (dans l'Oise, 10 931 250 € en 2006 contre 8 359 460 € en 2005). Sur cinq ans, 600 millions d'euros de plus leur seront versés.

Lutter contre la discrimination. 90 % des habitants des ZUS ressentent que l'accès à l'entreprise est difficile pour eux, du fait de leur adresse, de leur origine ou de leur religion. La création de la HALDE (haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), et le renforcement de ses pouvoirs par la loi pour l'égalité des chances, fournit un outil juridique essentiel à la lutte contre la discrimination dans tous les domaines de la vie quotidienne : emploi, accès au logement, loisirs... En signant des chartes de la diversité, 594 grandes entreprises se sont exemplairement engagées à embaucher des jeunes des quartiers.

des outils renouvelés

Des financements plus simples et garantis dans la durée. Guichet unique pour les crédits alloués à la politique de la ville et à l'intégration, l'ANCSEC, sœur de l'ANRU, permettra une meilleure efficacité avec une gestion renforcée et des circuits de financement plus courts.

Un cadre contractuel unique : les contrats urbains de cohésion sociale. Les CUCS remplacent les contrats de ville. Ils seront signés entre l'État et les communes à compter du 1^{er} janvier 2007. Conclus pour trois ans et reconductibles après évaluation, ils sont élaborés en partenariat avec les départements et les régions qui le souhaitent. Ils porteront sur 5 priorités : l'emploi et le développement économique ; l'habitat et le cadre de vie ; la réussite éducative des enfants et des jeunes ; la prévention de la délinquance et la citoyenneté ; l'accès à la prévention et aux soins.

Un observatoire pour mesurer les résultats. L'observatoire national des ZUS remet, chaque année, un rapport au Gouvernement sur l'évolution de l'emploi, de la santé, de l'éducation, de la prévention de la délinquance... Chaque collectivité peut y obtenir des données précises sur ses propres quartiers.

Contact : Préfecture, DACI, M^{me} CHKARAT-GIRAULT.

Tél. : 03.44.06.12.34

ENVIRONNEMENT

épandage des boues urbaines



ÉPANDRE ou ne pas épandre les boues urbaines ? Telle est la question dans de nombreux esprits. Chaque année en effet, environ 1,8 million de tonnes de matières sèches de boues de stations d'épuration (STEP) est produit en France, dont 48 % de boues urbaines et 52 % de boues industrielles. 55 % de ces boues sont épandues sous une forme ou une autre sur les sols agricoles, ce qui constitue une baisse sensible par rapport à 1998 (62 %). Ces épandages se font sur 3 % de la surface agricole utile. Jusque-là surtout pratiqués sur les terres agricoles, les épandages sont de plus en plus répandus sur les parcelles boisées.

Épandre les boues de stations d'épuration sur sol apparaît aujourd'hui comme la solution la moins coûteuse : 1 à 2,5 fois moins chère que l'incinération. L'épandage permet de recycler les boues et de profiter de leurs propriétés fertilisantes. Cette pratique, qui permet aussi de boucler le cycle de la matière organique par retour vers le sol, est strictement encadrée du point de vue sanitaire et environnemental. Il faut en effet s'assurer de l'aptitude des sols à remplir cette fonction environnementale, ainsi que de l'innocuité des épandages de boues vis-à-vis des sols et de la chaîne alimentaire ou des autres compartiments de l'environnement, en particulier les eaux. Il y a quelques années, la pratique de l'épandage a suscité de nombreuses interrogations sur le comportement à long terme des éléments traces métalliques (ETM), toujours présents en quantités variables dans les boues. La surveillance de la qualité et de la traçabilité actuellement mise en place donne procure désormais l'ensemble des informations utiles sur cet aspect.

aptitude des sols

La France s'est dotée d'un dispositif réglementaire qui va au-delà des normes européennes : décret du 8 décembre 1997 et arrêté du 8 janvier 1998. Un traitement informatique, tenant compte des « distances d'isolement » (zones définies par ces textes dans lesquelles on ne peut étendre les boues), a permis de constater que, indépendamment de la nature des sols, 22 % de la surface du territoire doivent être exclues. Les statistiques révèlent une grande hétérogénéité dans la répartition de ces zones d'exclusion. Les surfaces sont restreintes dans les zones les plus fortement urbanisées : régions Île-de-France, Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et dans les massifs montagneux (quart sud-est, Pyrénées, Vosges).

Par ailleurs, un modèle développé par l'institut supérieur d'agriculture (ISA) de Lille permet d'attribuer, par canton, un indice d'aptitude des sols à l'épandage des boues, en fonction de leurs caractéristiques physico-chimiques. Cet indice va de « bon » à « très bon » dans l'Oise. Globalement, La France dispose d'un potentiel important de sols aptes à l'épandage, mais inégalement réparti. Dans les régions méditerranéennes, le facteur limitant est le manque de terrains. Ailleurs, les contraintes sont liées à l'acidité trop élevée du sol ou à sa faible épaisseur qui accentuent les possibilités de fuites d'éléments potentiellement toxiques vers les eaux souterraines. Les zones à contraintes correspondent à des formations sableuses (Landes, Sologne) et aux massifs anciens constitués de roches granitiques (Massif armoricain, Massif central, Vosges). Dans ce dernier cas, seules les boues chaulées hygiénisées sont épandables, soit 30 % de la production.

Enfin, il est impératif pour disposer de boues de qualité acceptable à l'épandage, de veiller à ce que des polluants ne puissent être introduits, en amont, dans les réseaux de collecte des eaux usées.

Contact : DDAF, M. PATRY.
Tél. : 03.44.06.43.43

GRAND FROID

campagne d'hiver 2006-2007

DÉPUIS l'hiver 2003-2004, l'accueil et l'hébergement des personnes vulnérables fait l'objet d'un dispositif renforcé durant la période hivernale. Le plan hiver 2006-2007 s'inscrit dans la continuité. À l'approche des frimas, il convient toutefois de souligner la vulnérabilité accrue des personnes en situation de précarité, et notamment de celles à la rue, après un été 2006 alternant période caniculaire et baisses de températures. Développé depuis 2002, le partenariat engagé avec météo-France permet d'ajuster au mieux le dispositif. Ainsi, à compter du 19 octobre et jusqu'au 15 avril, il procurera quotidiennement des prévisions météorologiques de J à J + 3. Un éclairage complémentaire sera apporté par les données relatives à la « température ressentie ». Celle-ci est calculée à partir de la température de l'air et de la vitesse du vent : elle est toujours inférieure ou égale à la température de l'air, et d'autant plus froide que le vent est fort. Elle traduit mieux que la température de l'air la sensation de froid et l'intensité du refroidissement subi par les parties du corps exposées au vent.

Le dispositif départemental fera appel, cette année encore, à la compétence des professionnels comme au dévouement des bénévoles, qui, les uns et les autres, doivent être profondément remerciés tant ils font face à des cas difficiles. Il reposera jour et nuit sur le 115, numéro d'urgence unique à la disposition permanente des « sans-abri » ou des personnes désirant signaler une situation alarmante. Il sera organisé cet hiver en trois secteurs (Beauvaisis, Compiégnois, Creillois), chacun doté d'une « maraude » et de structures d'accueil ou d'hébergement dont une brochure éditée par la DDASS, coordinatrice, donne la liste. Deux « asiles de nuit » de 25 places sont ouverts, l'un à Marseille-en-Beauvaisis, l'autre à Senlis.

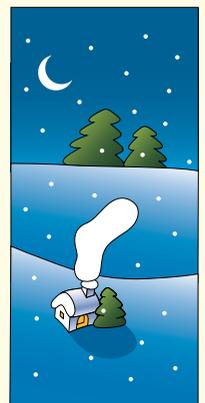
trois niveaux de mobilisation

Le niveau 1 « mobilisation hivernale ». Mis en œuvre dans chaque département du 1^{er} novembre au 31 mars, il prévoit la mobilisation de capacités d'accueil et d'hébergement supplémentaires ouvert en permanence (dans l'Oise, 40 places en plus des 360 places institutionnelles, soit un total disponible de 400 places) ;

Le niveau 2 « grand froid ». Il sera déclenché par les préfets en fonction des prévisions météorologiques annoncées par météo-France et de l'appréciation locale de la situation climatique. Il correspond à la prévision de températures négatives le jour et comprises entre (-5 °C) et (-10 °C) la nuit. Dans une telle situation, que l'Oise avait déjà connue courant février 2006, des capacités d'accueil et d'hébergement supplémentaires devront être mises à la disposition effective et opérationnelle du 115, en s'assurant que les prises en charge soient attribuées pour plusieurs jours consécutifs. La mise en œuvre de ce niveau se caractérise également par le renforcement des équipes mobiles ; les maraudes devront intensifier leur vigilance auprès des personnes à la rue, notamment celles qui ne souhaitent pas être prises en charge. Il faudra aussi ouvrir, la nuit, un ou plusieurs locaux ou accueils de jour susceptibles de mettre à l'abri les personnes qui refusent un hébergement ;

Le niveau 3 « froid extrême ». Il correspond à des températures exceptionnellement basses, négatives le jour et inférieures à (-10 °C) la nuit, toujours au sens du froid ressenti. C'est un stade de crise grave relevant des plans d'urgence et de sécurité civile, qu'il faut anticiper en liaison avec le département et les grandes communes. Il convient également de pré-repérer les personnes isolées ou les familles vivant dans des conditions d'habitat précaire (logements de fortune, squats), qui pourraient se trouver en danger dans une telle période.

Contact : DDASS, M. DEPRET.
Tél. : 03.44.06.48.00



Le Carnet

VISITES MINISTÉRIELLES

- M. Xavier BERTRAND, ministre de la Santé et des Solidarités, s'est rendu au centre hospitalier de Beauvais le 19 octobre.

ÉLECTION

- M. Daniel FROMENT, premier adjoint, a été élu maire de Montlognon le 12 septembre, en remplacement de M. Jean-Luc DESHAYES, démissionnaire pour convenances personnelles.

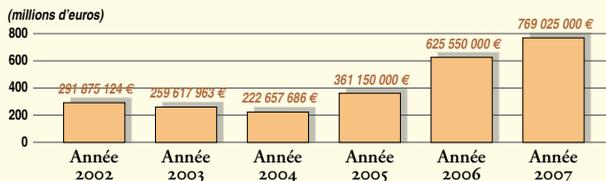
NOMINATIONS

À compter du 1^{er} septembre

- M^{me} Françoise DETALMINIL a été nommée inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de Méru, en remplacement de M. Franck CORDIER, nommé principal adjoint au collège de Sainte-Geneviève ;
- Le lieutenant-colonel Henri LESOIN, adjoint au sous-directeur des ressources humaines à la direction du service national, a été nommé délégué militaire départemental adjoint, en remplacement du lieutenant-colonel Patrick DURAND, admis à la retraite ;
- Le lieutenant Aurore LE BŒUF, affectée au groupement territorial Est du SDIS, a été nommée chef du centre de secours de Thourotte, en remplacement du capitaine Denis MONTE ;
- Le capitaine Denis MONTE, chef du centre de secours de Thourotte, a été nommé chef du centre de secours principal de Beauvais, en remplacement du capitaine Patrick DELACHAPPELLE, nommé chef de bureau au groupement de prévision du SDIS ;
- Le capitaine David LABEAU, chef du centre de secours de Senlis, a été nommé chef de bureau au groupement territorial Sud ;
- Le capitaine Serge LALOUETTE, chef du centre de secours de Pont-Sainte-Maxence, a été nommé chef de bureau au groupement territorial Sud ;
- Le lieutenant Éric CHATELON, responsable logistique au centre de secours principal de Beauvais, a été nommé adjoint au chef du centre de secours principal de Beauvais, en remplacement du capitaine Jacques DESLIENS ;
- Le capitaine Jacques DESLIENS, adjoint au chef du centre de secours principal de Beauvais, a été nommé chef du bureau formation au groupement territorial Ouest ;
- Le capitaine Rémy CAPART, chef des centres de secours de Chaumont-en-Vexin et d'Auneuil, a été nommé chef du centre de secours de Chantilly, en remplacement du capitaine Daniel LASLIER ;
- L'adjudant-chef François LEBRUN, affecté au centre de secours principal de Beauvais, a été nommé « faisant fonction » de chef du centre de secours d'Auneuil, en remplacement du capitaine Rémy CAPART ;
- Le lieutenant David REYNE, affecté au groupement prévision du SDIS, a été nommé chef du centre de secours de Chaumont-en-Vexin, en remplacement du capitaine Rémy CAPART ;
- Le lieutenant Éric GOURIER, affecté au centre de secours principal de Beauvais, a été nommé chef des centres de secours de Grandvilliers et Formerie, en remplacement du lieutenant Éric COLLARD ;
- Le lieutenant Éric COLLARD, chef des centres de secours de Grandvilliers et Formerie, a été nommé chef du centre de secours de Crépy-en-Valois, en remplacement du capitaine Emmanuel MERCIER ;
- Le capitaine Emmanuel MERCIER, chef du centre de secours de Crépy-en-Valois, a été nommé chef de bureau au groupement territorial Est.

LES CHIFFRES DU MOIS

les moyens budgétaires de la politique de la ville



brèves

Chauffage. Danger. Avec les froids, les risques liés au monoxyde de carbone sont sérieux puisqu'on dénombre chaque année en France 6 000 intoxications et 300 décès. La mauvaise combustion des produits organiques (bois, charbon, gaz naturel, gaz butane, propane, fioul, pétrole, essence/gazole) utilisés pour les appareils de chauffage et de production d'eau chaude ou pour le fonctionnement de moteurs (groupes électrogènes...), génère un gaz incolore et inodore mais mortel, qui doit être évacué. Or, dans un cas sur deux, on constate une absence d'aération des logements. Il est vivement recommandé de faire vérifier par un professionnel les installations collectives et individuelles, en particulier chez les personnes âgées et seules. Attention aussi au chauffage des lieux collectifs, tels les salles polyvalentes ou les églises.

Contact : Préfecture, SIDPC, M^e DELOISON. Tél. : 03.44.06.12.34

Élections. Calendrier. Les pouvoirs du Président de la République expireront le 17 mai 2007. Aux termes de l'article 7 de la Constitution, l'élection doit avoir lieu 20 jours au moins et 35 jours au plus avant l'expiration des pouvoirs du Président en exercice. Le choix des dates doit également prendre en compte le calendrier des congés scolaires, afin d'éviter, dans toute la mesure du possible, l'organisation du scrutin pendant ces congés. En conséquence, l'élection présidentielle aura lieu les dimanches 22 avril et 6 mai 2007. Les pouvoirs de l'Assemblée nationale expireront, quant à eux, le 19 juin 2007. Selon l'article L.O. 122 du code électoral, les élections générales ont lieu dans les 60 jours qui précèdent l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale. Afin d'éviter toute interférence entre l'organisation des scrutins présidentiel et législatif, les élections législatives se dérouleront donc les dimanches 10 et 17 juin 2007.

Contact : Préfecture, DRPLE, M. DELATTRE. Tél. : 03.44.06.12.34

Emplois. Aïdés. La prise en charge par l'État au taux de 105 % du SMIC brut horaire pendant toute la durée des conventions de CAE conclues au profit des jeunes de 16 à 25 ans révolus embauchés dans les ateliers et chantiers d'insertion a fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2006. Cette mesure est bénéfique pour les publics les plus défavorisés ayant besoin d'une insertion professionnelle adaptée. Il est donc souhaitable d'amplifier d'ici à la fin de l'année l'effort déjà consenti par les collectivités territoriales, les établissements publics ou les associations.

Contact : DDTEFP, M. LACAZE. Tél. : 03.44.06.26.26

Énergie. Consommation. La consommation électrique du département de l'Oise a été en 2005 d'environ 6 milliards de kilowattheures (contre environ 500 en France métropolitaine). Pour les années à venir, le taux de croissance retenu à la suite de la concertation lors du schéma de développement du réseau public de transport d'électricité est de + 1,3 % par an jusqu'à l'horizon 2012, puis de + 1,1 % par an jusqu'à l'horizon 2020. À titre comparatif, la prévision moyenne pour la France métropolitaine est de + 1,5 % sur la période 2005-2020.

Contact : DRIRE, M. ROY. Tél. : 03.22.33.66.00

Tabac. Interdiction. L'interdiction totale de fumer dans les lieux publics sera effective dès le 1^{er} février 2007. Un sursis est accordé aux cafés, tabacs, restaurants et discothèques, qui auront jusqu'au 1^{er} janvier 2008 pour s'adapter et pourront aménager des fumeurs clos et hermétiques, dotés d'extracteurs d'air. Contrôles et sanctions seront renforcés : le fumeur contrevenant et la personne responsable de l'établissement devront respectivement s'acquitter d'une amende de 75 et 150 €. Afin d'aider les fumeurs dans leur effort de sevrage, un tiers du coût du traitement sera par ailleurs pris en charge par l'assurance maladie, sur prescription médicale.

Contact : DDASS, M. DEPRET. Tél. : 03.44.06.48.00